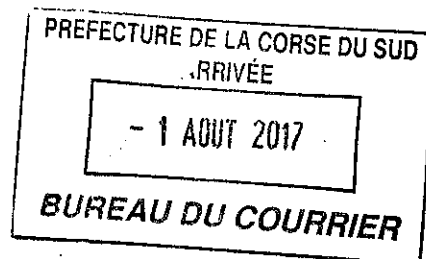




CPV-A17-011855
03/08/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/092/AS-PE

SÉANCE DU 27 JUILLET 2017

OBJET : ACTION SOCIALE - PETITE ENFANCE

Nouvelle structure multi accueil – Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Porto-Vecchio et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud – Subvention d'investissement.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juillet à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 20 juillet 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Gaby BIANCARELLI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Joseph TAFANI ; Antoine ACQUATELLA à Jean-Marie SANTONI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Gérard CESARI à Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI à Marielle DELHOM.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjointe déléguée au multi accueil collectif et familial, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par lettre du 08 mars 2017, la Commune de Porto-Vecchio a sollicité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud une aide au financement d'un montant de 6.000 € pour l'acquisition de mobilier divers, jeux et matériel éducatif pour la nouvelle crèche. Un dossier de demande de subvention a été établi.

En date du 09 juin 2017, la Commission de l'Action Sociale et le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'investissement dont le montant total prévisionnel est fixé à 6.000 € pour l'année 2017-2018. Le montant total de la subvention ne pourra excéder 47,53 % du budget définitif estimé à 12.621 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention d'objectifs et de financement 2017/2018 qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Action Sociale et du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du 09 juin 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 25 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

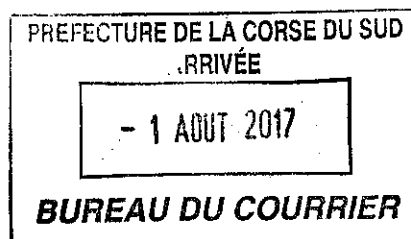
ARTICLE 1 : d'adopter la convention d'objectifs et de financement 2017/2018 relative à l'acquisition de mobilier divers, jeux et matériel éducatif entre la Commune de Porto-Vecchio et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud, ci-annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention visée à l'article 1, à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets des exercices correspondants.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

